

**Banque du Canada**  
**Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan**  
**au 31 janvier 2011**

**Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée**

	(En millions \$)
Autres avances aux membres de l'ACP <sup>1</sup>	0,0
Prises en pension à plus d'un jour <sup>2</sup>	0,0
Prises en pension à des fins de gestion de bilan <sup>3</sup>	0,0
Prises en pension spéciales <sup>4</sup>	0,0
Autres créances	2,6
Encours des prêts et créances	2,6

**Tableau 2 : Valeur au marché et composition des titres pris en pension pour plus d'un jour**

	(En millions \$)	
Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	0,0	0,0 %
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	0,0	0,0 %
Titres émis par une municipalité	0,0	0,0 %
Titres de sociétés <sup>5</sup>	0,0	0,0 %
Papier commercial adossé à des actifs <sup>6</sup>	0,0	0,0 %
Valeur totale des titres pris en pension pour plus d'un jour	0,0	0,0%
Encours des prises en pension à plus d'un jour	0,0	
Taux de nantissement	0%	

**Tableau 3 : Valeur au marché des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan**

	(En millions\$)	
Titres émis par le gouvernement canadien	0,0	
Encours des prises en pension à des fins de gestion de bilan	0,0	
Taux de nantissement	0%	

<sup>1</sup> Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : [http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites\\_160710.pdf](http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites_160710.pdf)

<sup>2</sup> Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des titres pris en pension pour plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour sont disponibles à l'adresse: [http://www.banqueducanada.ca/fr/avis\\_fmd/2009/nouv\\_termes\\_190110.pdf](http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2009/nouv_termes_190110.pdf)

<sup>3</sup> Consultez le Tableau 3 pour connaître la composition des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan. Les modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour à des fins de gestion sont disponibles à l'adresse suivante : [http://www.banqueducanada.ca/fr/avis\\_fmd/2010/modalites\\_gestion300410.pdf](http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2010/modalites_gestion300410.pdf)

<sup>4</sup> Sauf indication contraire, les prises en pension spéciales sont des opérations de pension à un jour portant sur des titres du gouvernement canadien

<sup>5</sup> Pour les nouvelles exigences d'admissibilité entrées en vigueur le 7 Septembre 2010, les détails sont disponibles à l'adresse :

[http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites\\_160710.pdf](http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites_160710.pdf)

<sup>6</sup> Le papier commercial adossé à des actifs doit répondre aux critères et conditions d'acceptation en garantie fixés pour le mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : [http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites\\_160710.pdf](http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites_160710.pdf)